

Yves TRÉGUER 38 ans

2^e Régiment d'Infanterie Coloniale



Traditionnellement, les Bretons ont toujours constitué une grande part des effectifs coloniaux, Yves n'avait plus l'âge d'être mobilisé dans un régiment de choc mais le ministre des Armées ne va pas tarder à décréter l'affectation d'office à l'armée de terre pour les inscrits maritimes âgés de plus de 32 ans qui ne naviguent pas ou ne figurent pas depuis un mois sur un rôle de pêche. Vingt-cinq mille marins seront ainsi versés dans la « biffe » et promis pour beaucoup à une mort certaine.

Ce sera le cas d'Yves Tréguer, inscrit maritime de CC n° 3398 (venu de l'IP n° 2064), qui rejoint le 24 mars 1915 les rangs du 2^e RIC de Brest anéanti après la bataille de Rossignol en Belgique, ce régiment va continuer à se faire massacrer en Argonne début 1915 avant de participer au jour le plus noir des fantassins bretons de la Grande Guerre, j'ai nommé le 25 septembre 1915 en Champagne.

Sur un front d'attaque de vingt-cinq kilomètres, les Français comptent sur l'effet de surprise mais les Allemands ont remarqué les tracés trop blancs des nouveaux boyaux dans la craie de Champagne.



En cette journée qui se dispute avec le 22 août 1914 le titre de journée la plus meurtrière du conflit, Yves monte en ligne au fameux moulin de Souain (ci-dessus : les restes du moulin après les combats). Il pleut ce matin-là et, à 9 h 15, les vagues sortent des tranchées et s'emparent rapidement du moulin de Souain et de l'ouvrage du Palatinat, la lutte est féroce et certains restent en arrière pour le nettoyage des tranchées ; les autres continuent sur les tranchées von Klück et Odalisque.

Les vagues montent au-delà du bois Guillaume II et atteignent les bois 17, 18 et 38. On retourne en arrière pour nettoyer le bois de bouleaux encore occupé par l'ennemi, puis on reprend l'avance mais, comme partout en Champagne, les assaillants vont être décimés par les mitrailleuses situées à contre-pente, la plupart des officiers sont tués et plus de mille hommes sont tués, blessés ou disparaissent en seulement quatre jours.

Yves Tréguer est porté disparu et un jugement du tribunal de Quimper du 9 septembre 1922 actera sa disparition, mais son corps sera retrouvé par la suite et il repose aujourd'hui à Souain-Perthes-lès-Hurlus dans la Marne, nécropole nationale La Crouée, tombe n° 7228. Une plaque au cimetière de Trégunc honore aussi sa mémoire.



A titre indicatif, le régiment a reçu quatorze mille hommes en renfort en 1914 et 1915 ! Yves Tréguer servait avec Jean-Marie Furic, Corentin Dizet, Yves Bourhis, Louis Volant et Yves Furic ; ces hommes se connaissaient certainement, avaient navigué ensemble pour certains et sont morts à quelques heures d'intervalle dans ce véritable chemin de croix pour les soldats bretons.

Né à Trégunc le 13 septembre 1877, Yves, brun aux yeux bleus, 1,55 m, était le fils de feu Jean Tréguer, marin-pêcheur à Pendruc, et d'Anne Quantel (mariés en 1873). Il était lui-même marié avec Marie-Anne Calvez et habitait toujours Pendruc.

N° 69 de tirage dans le canton de Concarneau en 1897, Yves avait effectué son service militaire dans la Marine entre le 18 septembre 1897 et le 20 février 1901 ; il avait notamment navigué sur le croiseur *Surcouf* du 12 octobre 1897 au 19 mai 1899 et sur la canonnière de rivière *Jacquin* au Tonkin, entre le 29 août 1899 et le 11 janvier 1901, et fini matelot de 2^e classe. Yves était immédiatement retourné à la pêche sur le *Saint-Louis* à Concarneau, il naviguera sur de nombreux canots jusqu'au 9 août 1914 et son rappel au 3^e dépôt de Lorient.

Comme plusieurs de ses camarades, il bénéficie d'un léger sursis du 13 août 1914 au 19 février 1915 et retourne sur le *Deux sœurs* CC 28 à la petite pêche. Yves figure sous le nom de « Tréguier » sur le monument aux morts. Sa veuve bénéficiera en 1926 d'un petit mandat de 360 francs sur le fonds spécial des prises maritimes (*).

(*) Il existait un fonds spécial géré par l'établissement des invalides de la Marine et destiné à être réparti en indemnités aux officiers, officiers-mariniers et marins dans le besoin ainsi qu'aux veuves, enfants et ascendants immédiats de marins morts des suites de blessures reçues ou de maladies contractées au cours de la campagne de guerre. Ce fonds provenait de la vente des navires ennemis capturés ainsi que de leur cargaison.

La « vraie » guerre, tranchée prise à Souain

